



Mairie

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Samedi
de 9h à 12h

2, rue de la Mairie
29400 Plouneventer
Tél : 02.98.20.81.57
Fax : 02.98.20.91.05
mairie@plouneventer.fr
www.plouneventer.fr

Le Maire reçoit :

Sur rendez-vous, le matin,
du lundi au samedi (sauf le jeudi)

Les Adjoints reçoivent sur rendez-vous

Agence Postale Communale



Mardi : 8h30 – 12h
Mercredi : 10h – 12h / 14h30 – 17h
Jeudi : 10h – 12h
Vendredi : 14h – 16h30
Samedi : 9h30 – 12h
02.98.20.81.76



ALSH – 06.66.43.46.42

Ecole du Sacré Cœur

10, rue de Kermaria
02.98.20.81.41

Collecte de journaux
Samedi 8 décembre

Bibliothèque

Mercredi : 10h30 – 12h et 18h30 – 19h30
Jeudi : 11h – 12h
Vendredi : 10h30 – 12h
Samedi : 10h30 – 12h
02.98.20.92.38
bibliotheque-plouneventer@laposte.net

Etat Civil

Décès :

Pierre OLLIVIER, 61 ans, 12 rue du stade, décédé le 7 novembre.
Sandrine YVEN, 33 ans, 16 Kerellé, le 18 novembre.


Urbanisme

Non opposition à déclarations préalables :

MARTIN Joseph, **carport et clôture**, Penguilly.
GALLIOU Jean-François et Chantal, **rénovation**, 26 Queleron.

Avis aux électeurs/électrices de la commune

En 2019, les personnes inscrites sur les listes électorales recevront une nouvelle carte d'électeur. Aussi, si vous avez changé d'adresse, même à l'intérieur de la commune, depuis la réception de votre dernière carte électorale en 2017, vous devez vous présenter en **Mairie avant le 31 décembre 2018**, muni d'un justificatif de domicile, pour que vous puissiez recevoir la nouvelle carte. Les personnes qui souhaitent qu'apparaisse un nom d'usage sur leur carte électorale doivent également faire la démarche en Mairie. A retenir : Elections européennes, dimanche 26 mai 2019.

Usage de raticide et souricide : rappel des bonnes pratiques. 

Si vous utilisez des produits contre les rongeurs, soyez prudents ! Utilisez toujours des gants lors de la manipulation. Il est recommandé de placer les grains à l'intérieur d'une boîte, ou à défaut dans une bouteille découpée, pour que les autres animaux ou des enfants ne puissent pas y avoir accès. Ne nettoyez pas les boîtes si vous les réapprovisionnez, mais veillez à récupérer les rongeurs morts pendant le traitement. Et lorsque c'est terminé, enlevez toutes les boîtes et tous les appâts et portez-les en déchetterie.



Collecte de sang

La prochaine collecte de sang aura lieu le :

Mercredi 26 décembre à l'Espace Sklerijenn de 8h15 à 12h30.

Les volontaires peuvent être donateurs à partir de 18 ans (avec une pièce d'identité) jusqu'à 70 ans révolus. **Il ne faut pas venir à jeun.**

Donner son sang, c'est un geste de générosité à la portée de tous !

« Soyez pas nuls, filez vos globules... ».

Contact : Annie RIOU Plouneventer ☎ 02 98 20 81 52.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni le 20 novembre 2018, sous la présidence de Philippe HERAUD, Maire.

Une motion est votée à l'unanimité pour refuser la prise de compétence eau et assainissement par la CCPL :

« Depuis plusieurs années et la mise en place de la loi NOTRe, nous assistons à des transferts ou des tentatives de transferts de compétences des communes vers les communautés de communes.

Ces compétences : Urbanisme, Eau et Assainissement, et bientôt l'école qui sont les poumons financiers et sociaux essentiels à notre vie communale.

Ces décisions sont en train de dépouiller, de dépecer le pouvoir des communes au profit de grandes structures.

La Commune, la base de la démocratie républicaine est en grand danger et sur le point de disparaître, et avec elle ce lien de proximité si cher à nos concitoyens.

Cette réforme n'a pas de sens dans la mesure où le pouvoir sera centralisé et qu'elle remet en cause la liberté d'action de nos collectivités.

Aussi le Maire et le Conseil Municipal de Plouneventer s'opposeront à toutes décisions qui mettront en péril les services de proximité, la liberté de décision de notre commune et l'avenir financier et économique de Plouneventer, même si l'issue de notre combat est incertaine. »

Espace multigénérationnel

Les travaux se poursuivent en respectant les délais prévus. Du point de vue financier, la DETR a été accordée pour un montant de 100 000 €, ce qui porte le total des subventions à 489 676 €, soit près de 30% des dépenses totales.

Commission urbanisme : La commission s'est réunie le 15 novembre.

Lotissement de Mesgloaguen tranche 2 : Les travaux de viabilisation ont démarré le 15 octobre. A ce jour, 13 lots sur 31 sont réservés.

Résidence de logements sociaux pour personnes âgées autonomes : pour des questions budgétaires, le projet porté par Finistère Habitat ne pourra pas démarrer avant 2020.

Salles Ty an Oll : la commission travaille sur la réhabilitation et la transformation des salles en deux locaux commerciaux ou à destination des professionnels de santé.

Travaux à l'église : un devis de maçonnerie est validé pour 5 676 € (GS Maçonnerie) ainsi que la pose de nouvelles gouttières pour un montant de 2 439 € (Calvez Couverture)

Commission enfance : la commission s'est réunie le 17 novembre.

Point sur les activités jeunes : pendant les vacances d'été, 12 jeunes et 6 juniors, encadrés par l'animatrice de Plouneventer ont participé au Raid Aventure. Les autres activités de l'été ont également connu un beau succès.

Pendant les vacances de la Toussaint, un séjour à Euro Disney était organisé. 30 jeunes de Plouneventer et 29 de Plouvorn ont bénéficié de cette activité. Grâce à l'organisation entre les 2 bassins de vie, les organisateurs ont perçu une subvention de 5 000 € de la CCPL. D'autres projets sont à l'étude avec les animateurs de Plouvorn.

Commission sports, loisirs et animations

La commission s'est réunie le 8 novembre avec les associations pour la préparation du Téléthon. Le programme est diffusé dans le bulletin communal.

Essor Breton : une première rencontre a eu lieu avec les organisateurs de la course. La course se tiendra le 5 mai 2019. Le départ et l'arrivée de l'étape auront lieu à Plouneventer avec deux passages dans la journée et un circuit final répété six fois.

Commission sociale

La commission s'est réunie le 17 novembre. Elle a fixé la date de visite annuelle des logements sociaux au samedi 1^{er} décembre entre 10h et 12h. Un compte rendu de la commission sociale de la CCPL est présenté. A noter, des sacs de la CCPL sont mis à disposition des communes pour les nouveaux arrivants.

Commission voirie

Accord du Conseil Départemental pour les amendes de police : 1 861 € pour réfection du passage piéton devant la mairie et extension/construction d'abribus.

A Kerdanoc, après plusieurs années de procédure, les carcasses de voitures ont été enlevées. Face à l'inertie du propriétaire et malgré des jugements le condamnant, c'est l'intervention du Maire auprès de la Préfecture et de la DREAL qui a finalement permis le retrait des véhicules.

Un nom pour la nouvelle salle

Le conseil municipal souhaite associer les habitants de la commune pour trouver un nom (français ou breton) à la salle multigénérationnelle qui sera un lieu de rencontre pour les enfants, les associations et dans laquelle se dérouleront des fêtes publiques comme privées. N'hésitez pas à déposer vos suggestions dans l'urne prévue à cet effet dans le hall de la mairie ou par mail (mairie@plouneventer.fr). Vos réponses sont attendues pour **le 15 décembre au plus tard**.

Relais Parents Assistantes Maternelles

5 Rue des Capucins -29400 Landivisiau : **02.98.24.97.15 / rpam.paysdelandivisiau@gmail.com**

- Eveil au mouvement et au jeu en co-animation avec Aurélie Vidal à l'Espace Sklerijenn le jeudi 6 décembre à 9h30 et à 10h30.
- Temps d'éveil, une séance le jeudi 13 à 9h30 et le jeudi 20 à 10h30.

Permanences Habitat

Dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, Zone de Kerven

OPAH (Information et assistance pour les subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat)

Du lundi au jeudi (sans rendez-vous) de 9h à 12h et de 14h à 17h – Le vendredi sur rendez-vous.

ADIL (Questions juridiques financières et fiscales dans le domaine du logement).

Mercredis 5 et 19 décembre de 14h à 17h – un projet d'accession à la propriété, prendre rendez-vous au : 02.98.53.23.24 / 02.98.46.37.38.

HEOL (Conseil technique sur les économies d'énergie)

Jeudi 20 décembre de 9h à 12h.

Messes de décembre

Samedi 8 :	Samedi 22 :	Lundi 24 :	Mardi 25 :
18h à Plouneventer	18h à Plouneventer	Veillée de Noël	Jour de Noël
		18h30 à Plouneventer	10h30 à St-Servais et
		Messe de la nuit	Landivisiau
		22h30 à Bodilis	

Personnes à contacter pour les cérémonies

Baptêmes :
Marie Michelle ILY
02.98.20.88.16.

Mariages :
Marie Françoise CARIOU
02.98.20.83.12.

Obsèques :
Jean Paul ABHERVE-GUEGUEN
02.98.20.86.58 / 06.79.64.04.23

Flash information- Prélèvement à la source

La réforme du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle concerne les particuliers imposables qui payeront dorénavant leur impôt dès la perception de leurs revenus, mais aussi les professionnels qui doivent adapter la gestion de la paye pour effectuer ce prélèvement auprès des salariés. Tous les renseignements sont accessibles à partir du site www.impots.gouv.fr. A ce titre, la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère souhaite apporter quelques éléments complémentaires.

- **vous êtes employeur** et avez moins de 20 salariés : pour recevoir les taux de prélèvement et déclarer la retenue à la source prélevée, vous pouvez aller sur le site www.net-entreprises.fr (assistance au 0811 376 376) ou par une plateforme simplifiée proposée par l'Urssaf www.letese.urssaf.fr;

- **en tant qu'association**, vous employez une ou plusieurs personnes : vous pouvez effectuer les démarches pour le prélèvement à partir du site www.net-entreprises.fr, et si vous avez moins de 20 employés, par un service proposé par l'Urssaf www.cea.urssaf.fr.

- **en tant que particulier**, vous avez obtenu en 2018, une réduction et/ou un crédit d'impôt suite à des dépenses effectuées en 2017 concernant un emploi à domicile, des frais de garde d'enfant, sans démarche de votre part, vous percevrez un acompte de 60% de ce crédit / réduction d'impôt sur votre compte bancaire. Le solde sera versé à l'été 2019 sur la base de votre déclaration de revenus 2018.

- Les services des finances publiques sont les seuls interlocuteurs pour répondre à vos questions portant sur le taux qui est appliqué pour déterminer le prélèvement. Il importe néanmoins que vous ayez au préalable obtenu un avis d'imposition en 2018 pour déterminer ce taux de prélèvement (qui peut être nul si vous êtes non imposable). A défaut c'est le barème qui sera appliqué.

- vous souhaitez signaler une modification de situation de famille ou une modification de votre niveau de revenus : à compter du 2 janvier 2019, vous aurez la possibilité de signaler ce changement à la rubrique « gérer mon prélèvement à la source » de votre compte sur le site www.impots.gouv.fr. Si vous n'avez pas internet, vous pourrez aussi appeler le 0811 368 368 ou vous déplacer dans votre centre des finances publiques en début d'année.

- vous entrez dans la vie active et vous souhaitez savoir quel taux de prélèvement sera appliqué : votre employeur appliquera un taux non personnalisé déterminé à partir d'un barème fonction de votre revenu. Ce sera un taux nul si votre rémunération mensuelle est inférieure à 1 367 €. En cas de contrat court inférieur à 2 mois, une déduction est opérée sur votre revenu.

- vous exercez dans une profession indépendante (artisan, commerçant...) le montant de l'impôt correspondant sera prélevé mensuellement (ou trimestriellement sur option) sur votre compte bancaire.

Communiqué de presse

récupération des produits phytosanitaires pour les particuliers

La loi Labbé, qui interdit l'achat, la détention et l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers, entrera en vigueur le 1er janvier 2019.

Les jardinerie et autres surfaces de vente aux particuliers ne pourront plus distribuer les pesticides de synthèse (herbicides, insecticides, fongicides...) aux usagers non professionnels.

Les jardiniers amateurs ne pourront plus utiliser ni détenir des produits phytosanitaires à cette date.

Les jardiniers amateurs doivent donc rapporter rapidement en déchèterie les produits restants ainsi que leurs emballages.

Dans le cadre de sa démarche « Entretenir au Naturel », le Syndicat de bassin de l'Elorn organise, avec l'appui des collectivités en charge de la gestion des déchèteries sur le bassin versant de l'Elorn une campagne de sensibilisation sur l'importance d'éliminer au mieux ces produits via des filières homologuées.

Une animation sur les techniques de jardinage au naturel sera proposée par un animateur **sur l'aire de déchets verts de la déchèterie de Bodilis le samedi 8 décembre prochain de 8h30 à 12h**. L'occasion de déstocker ses produits phytosanitaires, de connaître les produits que l'on pourra utiliser à partir du 1er janvier et de découvrir des techniques alternatives pour entretenir le jardin en respectant la biodiversité et la qualité de l'eau.

Jardiner au naturel

ou comment se passer des produits chimiques

A partir du 1er janvier 2019, les jardiniers amateurs ne pourront plus détenir ni utiliser des produits phytosanitaires pour entretenir leur jardin.

Alors comment entretenir son jardin ?

Diverses techniques permettent de contrôler la pousse de la végétation dans les allées, cours, potagers et massifs :

- | | |
|---|---|
| - Manuelles : binette, sarcloir, racloir, couteau à désherber | - Paillage et plantes couvre-sol sur les parterres et massifs |
| - Thermiques : eau chaude, flamme | - Pelouses : hauteur de tonte entre 6 et 10 cm, |
| - Mécaniques : débroussailleuse, rotofil, rondeuse | scarificateur, chaux vive (contre la mousse) |

Alors que faire des produits non utilisables ?

- Les produits phytosanitaires non utilisés et les emballages vides sont à déposer à la déchèterie.

Pour en savoir plus : <http://bassin-elorn.fr/eaudanslaville/desherbage/>

<https://www.mce-info.org/publications/livrets-et-fiches/>

Contre la grippe : CHOISISSEZ LE VACCIN

Le vaccin contre la grippe reste le moyen le plus efficace pour vous protéger et protéger votre entourage. La MSA rembourse le vaccin aux personnes âgées de 65 ans et plus ainsi qu'aux personnes à risque. La vaccination est le premier geste pour vous protéger de la grippe, si vous avez 65 ans et plus, si vous êtes atteint d'une maladie chronique ou si vous êtes une femme enceinte. Parlez-en à votre médecin. **NE LAISSONS PAS LA GRIPPE NOUS GACHER LA VIE.**

Aide aux démarches administratives

La prochaine permanence, tenue par des bénévoles de l'association Agir Abcd, se tiendra en mairie le **mardi 18 décembre**, de 9h30 à 11h30 pour : aider à comprendre et/ou rédiger tout courrier administratif, aider aux démarches en ligne (internet) : actualisation d'une situation personnelle auprès des organismes et envoi des justificatifs (impôts, CAF, demande de carte grise), création d'une adresse mail, orienter vers des ateliers existants sur le territoire selon les besoins des personnes accueillies (usage des outils informatiques et numériques, budget au quotidien, rédaction de CV...) - SANS RENDEZ-VOUS, GRATUIT ET ANONYME.

Elections HLM en Finistère

Tous les locataires sont concernés

La CLCV (Consommation, logement et cadre de vie) du Finistère rappelle que tous les locataires HLM, quel que soit le bailleur social dont ils relèvent (Brest Métropole Habitat, Finistère Habitat, Douarnenez Habitat, OPAC de Quimper Cornouaille, Armorique Habitat, Aiguillon Construction, Espacil), seront appelés à voter entre le 15 novembre et le 15 décembre prochains pour élire leurs représentants dans les conseils d'administration des organismes HLM.

Cette élection citoyenne, qui porte sur 45 000 logements dans le Finistère, est très importante car les élus seront appelés à voter sur toutes les questions concernant les locataires : les loyers, les charges, l'entretien, les programmes de réhabilitation et de rénovation thermique, le cadre de vie, la mixité sociale notamment.

Pour toute précision : CLCV du Finistère – Tél. 02 98 95 34 41 – finistere@clcv.org.

Vie associative et sportive

Oxygène : Marche, Trail, Course

Evénements :

Le vendredi 7 décembre : **Téléthon** : de 15h30 à 16h30 à la salle polyvalente - course des enfants de l'école. Puis, de 18h30 à 19h30, marche/trail de nuit (ouvert à tous) sur un circuit de 3 km. Venez déguisés et/ou munis d'un gilet fluo réfléchissant, ainsi que d'un éclairage (lampe frontale, pile ou lampe torche). Inscription sur place : 3 €.

Le dimanche 16 décembre : Apéro et casse-croûte de Noël pour tous les adhérents et leur famille, vers 12 h au local du terrain de foot (veuillez-vous inscrire auprès de Solange LE CŒUR au 02.98.83.73.51).

SECTION MARCHÉ

Le dimanche 09 décembre : Plouéan (Interclubs) : RDV à 09h00.

Le dimanche 16 décembre : Saint-Vougay (Noël pour Flo) : RDV à 09h00.

Le dimanche 23 décembre : Plouneventer (Locmélard) : Reconnaissance circuit nature (9,5 km) à 09h00 place de la Liberté.

Tous les départs se font à partir de la place de la Liberté. Tel 06 33 58 62 63.

SECTION TRAIL / COURSE

Inter-clubs, trails et courses.

Samedi 1er décembre : Huelgoat (Noz Trail) : 10 et 19 km à 19h00.

Dimanche 2 décembre : Plouneventer (Locmélard) : Reconnaissance circuits de la sortie nature (rdv 9h15 à Locmélard).

Samedi 08 décembre : Carhaix (Corrida) : 8 km à 20h00.

Dimanche 09 décembre : Plouéan (Interclubs) : 12 et 17 km à 09h30.

Plouarzel (Trail « Les ribines de l'Aber Ildut ») : 18 km à 10h00 et 11 km à 10h30.

Samedi 15 décembre : Brest La Cavale Blanche : (Noz cavalcade) : 16 km à 18h00.

Lesneven (Korrida) : 7,5 km à 19h15.

Dimanche 16 décembre : St-Vougay (interclubs) : 15 et 8 km à 09h30.

Ploudalmézeau (Corrida de l'Iroise) : 10 km à 15h00 (solo ou duo).

Samedi 22 décembre : Morlaix (corrida) : 9 km à 20h00.

Dimanche 23 décembre : Plouarzel (corrida) : 5 km à 16h30 et 10 km à 18h30.

Club ESP

Le club de l'ESP Plouneventer, à l'occasion de ses 70 ans, est à la recherche de « photos-archives », anciennes ou récentes en rapport avec le club. Si vous possédez des documents, merci de nous les faire parvenir sur l'adresse mail : 70ansesp@gmail.com.

Club « Loisirs et détente »

Proposition de sorties.

Bleu Voyages propose un séjour sur la Costa Brava de 6 jours et 5 nuits pour un prix de 450 € du 20 au 25 mai 2019 et de 470 € entre le 14 septembre et le 02 novembre 2019, avec une demi-journée publicitaire des produits RS Distribution. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter Denise Troadec pour plus d'informations et pour inscription.

Séjours ANCV : Le secteur du Haut Léon organise des séjours en 2019. Pour ces 2 séjours, il reste des places.

- Du 31 août au 7 septembre en CORSE, au départ de l'aéroport de Brest, au prix de 720 € pour les personnes non-imposables et 880 € pour les imposables.

- Du 14 au 21 septembre à PIRIAC (Presqu'île de Guérande), en car, au prix de 380 € pour les non-imposables et 540 € pour les autres.

Inscriptions dès maintenant et avant le 15 décembre auprès de Denise Troadec.

Mardi 22 janvier 2019 : Assemblée Générale à la salle Sklerijenn. Elle sera suivie d'un repas servi par le restaurant « Les voyageurs ».

16, 17, 23 et 24 février : représentations théâtrales.

Société de Chasse

Le repas des propriétaires aura lieu le vendredi 14 décembre à 20 h 00 au restaurant "LES VOYAGEURS". Inscription pour le samedi 8 décembre au plus tard, soit auprès du restaurant TEL : 02 98 20 81 18, soit auprès de Jean Yves GOULAOUIC TEL : 02 98 20 44 64 ou soit auprès de Jo GUENEUGUES TEL : 02 98 20 82 70

Riverains de la BAN

Adhésions et ré-adhésions à l'association des riverains de la BAN.

Conformément aux statuts de l'association qui prévoient une durée d'engagement de 4 ans, il est nécessaire de réitérer les adhésions cette année. Pour les personnes déjà inscrites, cette adhésion se fera, sauf avis contraire de leur part, par tacite reconduction. Elles n'ont donc aucune démarche à faire.

Les personnes désirant adhérer pour la première fois sont invitées à le faire par le biais du site de l'association : <https://www.riverains-ban-29.fr/> (onglet adhésions). Nous vous rappelons que cette adhésion se fait par famille et que l'association compte à ce jour environ 800 foyers. Le but de l'association est de défendre la population contre les nuisances induites par l'activité de la BAN (bruit mais aussi pollution de l'air) afin de préserver le bien-être et la santé de tous les riverains.

C'est un combat long et difficile. Nous ne pouvons tolérer ce vacarme et avons besoin de la mobilisation de tous pour maintenir la pression et obtenir une meilleure qualité de vie. Merci

Contact : contact@riverains-ban-29.fr

Aventure

Vente de sapins

Comme chaque année l'Association Aventure organise sa vente de sapins afin de financer ses activités.

Nous vous attendons le :

SAMEDI 8 DECEMBRE de 9h à 12h (PRES DE LA SALLE POLYVALENTE) : vente libre et sur réservation

Pour vos commandes, merci de déposer le coupon de réservation ci-joint, accompagné de votre règlement, à la mairie, **pour le jeudi 6 décembre dernier délai**. Merci de nous réserver votre achat.

✂

NOM.....

PRENOM.....

Souhaite réserver un sapin de :

	Quantité	Total
1m – 1m25	à 16 €€
1m25 – 1m50	à 20 €€
1m50 – 1m75	à 24 €€
1m75 – 2m	à 29 €€
SOIT UN TOTAL DE€

Les P'tites Annonces

Offres / Recherches d'emplois

- Peut-être connaissez-vous déjà les produits français H2O At Home (entretien, textile, beauté) existant depuis 20 ans... ?! Ou, souhaitez-vous les découvrir ... ?! Si vous êtes intéressé(e) par les produits ou si vous souhaitez organiser un atelier à votre domicile, Marie-Laure EMILY, sera ravie d'animer vos réunions ! N'hésitez pas à en parler à votre entourage... CONTACT : Marie-Laure EMILY, conseillère H2O ☎ 06 61 82 26 73 ou marielaure.emily.h2o@orange.fr

Commerce

L'institut de beauté « Pure Relaxation » (soins et cosmétiques Bio) situé au 5 place de l'Eglise, déménage à partir de janvier 2019 au : 11 rue Paul Gauguin (lotissement Croas Ver) ☎ 06.20.42.37.93 ou www.institut-pure-relaxation.com ou facebook : Institut de Beauté Pure Relaxation.

A noter dans vos agendas

★ **Essais de sirène** : Chaque premier mercredi du mois les essais mensuels des sirènes sont effectués. Nous vous informons que depuis le 7 novembre 2018, les sirènes sont déclenchées à 11h45 et non plus à 12h00 comme

★ **Théâtre** : « La chambre mandarine »

A 20h30, le **vendredi 30 novembre** et le **samedi 1er décembre** ; à 14h30 le **dimanche 2 décembre**.
Représentations théâtrales jouées au profit du C.C.A.S et du TELETHON, à l'Espace Sklerijenn. Entrée : 6€ ;
-16 ans : 2 € ; famille (2 adultes et 2 enfants ou plus) : 15 €.

★ **Téléthon**

Vendredi 7 et samedi 8 : programme en dernière page de ce bulletin, sur le site www.plouneventer.fr et dans les journaux.

★ **Vente de Sapins**

Samedi 8 décembre : vente de sapins organisée par Aventure, sur la Place de la Liberté, près de la salle polyvalente de 9h à 12h.

★ **Marché de Noël**

Vendredi 14 décembre, à partir de 17h30, à l'Espace Sklerijenn, organisé par l'APEL de l'école du Sacré-Cœur. Ouvert à tous. Entrée libre. Vente d'objets de Noël préparés par les enfants au profit du Téléthon.

★ **Concours de dominos**

Dimanche 16 décembre, à l'Espace Sklerijenn, organisé par la FNACA.

Pour le prochain bulletin...

Les annonces sont à déposer à la Mairie ou à transmettre par e-mail : bulletin@plouneventer.fr pour le **samedi 15 décembre**.

Indiquez votre nom sur votre annonce (celui-ci ne sera pas reporté sur le bulletin).

Pour les articles déposés après les délais, la parution ne peut être garantie.

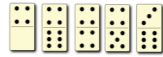


Vendredi 23 novembre à 20h30, Samedi 24 novembre à 20h30, Dimanche 25 novembre à 14h30, Vendredi 30 novembre à 20h30, Samedi 1er décembre à 20h30, Dimanche 2 décembre à 14h30 :

Théâtre à l'Espace Sklerijenn, représentations théâtrales jouées au profit du C.C.A.S et du TELETHON.



Jeudi 29 NOVEMBRE :



Concours de pétanque et dominos – Loisirs et détente.

Vendredi 7 décembre : à la salle polyvalente.

A partir de 14h :

- Vente de crêpes. **LES CREPIERS ET CREPIERES DOIVENT S'INSCRIRE EN MAIRIE**

Allez, on fait des crêpes



A partir de 15h30 :

- Courses enfantines et maquillage pour tous les enfants de l'école, encadrés par Oxygène.
- Jusqu'à 17h garderie à la salle polyvalente pour les enfants de l'école.



De 17 à 18h :

- Tournoi de Kin Ball pour les enfants de 8 à 13 ans. Inscription 1€ par enfant, directement à la salle. Encadré par l'APEL.

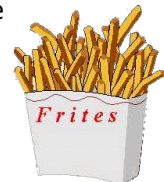


De 18h30 à 19h30 :

- Trail + marche, inscriptions de 3 € sur place. (Prévoir lampe frontale si possible).

A 19h30 :

- Tournoi de Kin Ball à la salle polyvalente. Equipes déguisées et mixtes de maximum 6 personnes. Interdit au moins de 14 ans.



Tout au long de la soirée :

- Buvette, restauration : saucisses, merguez, frites, gâteaux.



Samedi 8 décembre :

A 10h30 :

- Dictée salle TY AN OLL (ancienne bibliothèque).

De 10h à 12h à la salle polyvalente (Organisation Aventure et Gym féminine).

Vente de gâteaux

Vente de sapins de 9h00 à 12h00 place de la Liberté



- **De 10h00 à 11h30 :** Atelier gym enfant
- **De 10h30 à 12h00 :** Atelier de bricolage de Noël pour enfants et adultes (participation libre)

